



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE  
ORDINAIRE  
13 DÉCEMBRE 2022

### PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **13 décembre 2022 à 19 h 50** à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Madame la conseillère Jéssabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Benoit Millette et Dominique Primeau.

Les conseillers, André Mathieu et Jean-Philippe Comeau ont motivé leur absence.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 3 personnes qui assistent à la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en ce jour pour les ajouts des points suivants :

Ajout des résolutions:

- 13.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 921-2022 relatif à l'aménagement de la marina remplaçant le règlement d'emprunt numéro 921-2018
- 13.4 Adoption du règlement numéro 934-2022 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables remplaçant le règlement numéro 934-2019
- 14.1 Résolution pour permettre la tenue d'un tournoi de hockey mineur sur la patinoire de la municipalité de Montebello le 19 février 2023

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

2022-12-312



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### 4. Parole au maire et correspondance

#### 4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocution du mot de la mairesse:

- Mot de bienvenue

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

#### 4.2 Correspondance

Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section

### 5. Période de questions des citoyens

Aucune question

### 6. Greffe et affaires juridiques

#### 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022 et du procès-verbal des séances extraordinaires du 6 décembre 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 décembre 2022 sont déposés lors de la présente séance

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2022 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 décembre 2022 déposés lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### 6.2 Projet d'entente pour le service de sauvetage nautique entre les municipalités riveraines de la route 148 dans la MRC de Papineau.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Papineauville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fassett, Notre-Dame-de Bonsecours, Montebello, Papineauville, Plaisance, Canton Lochaber, Thurso et Lochaber--Ouest désirent présenter un projet commun qui autorise la mise en place d'un service de sauvetage nautique sur la rivière des Outaouais dans le cadre du Programme d'aide financière précité ;

2022-12-313

2022-12-314



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Papineauville a soumis à ses partenaires un projet d'entente de collaboration pour un service de sauvetage nautique ;

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

### RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Montebello s'engage à signer l'entente pour le service nautique préparé par la municipalité de Papineauville, à participer au projet de mise en place d'un service de Sauvetage nautique sur la rivière des Outaouais et à assumer une partie des coûts d'entretien et de formation, comme stipulé à l'entente ;

QUE le conseil municipal de Montebello autorise la municipalité de Papineauville à procéder au dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE le conseil municipal de Montebello reconnaît la Municipalité de Papineauville comme l'organisme responsable de la mise en place du projet de service nautique pour les municipalités de Fassett, Notre-Dame-de-Bonsecours, Montebello, Papineauville, Plaisance, Canton Lochaber, Thurso et Lochaber-Partie-Ouest ;

QUE le maire, Paul-André David et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse, soient par les présentes autorisés à signer le protocole d'entente entre les municipalités.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse, soit par les présentes autorisée à signer tous les documents en lien avec une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour l'achat d'une embarcation de sauvetage nautique.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-315

### 6.3 Mandat à Deveau avocat

CONSIDÉRANT QUE le local SCFP 4986 a déposé une requête, article 39 du code de travail au tribunal administratif du travail - TAT;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cette requête;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

Il est proposé par Benoit Millette

### RÉSOLU

DE mandater Me. Gérard Morency, du cabinet juridique Deveau, bureau de Laval à représenter la municipalité;

D'AUTORISER la mairesse Nicole Laflamme et/ou le maire suppléant André Mathieu ainsi que directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

et/ou la greffière-trésorière adjointe Manon Boucher a signée tous documents et à effectuer les paiements nécessaires;

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-316

### **6.4 Entente relative à la fourniture du personnel de la FQM**

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM.

Il est proposé par Dominique Primeau

RESOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE la mairesse Nicole Laflamme et/ou le maire suppléant André Mathieu ainsi que le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs et/ou la greffière-trésorière adjointe Manon Boucher soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE la mairesse Nicole Laflamme et/ou le maire suppléant André Mathieu ainsi que le directeur général agréé et greffier-trésorier Mario B. Briggs et/ou la greffière-trésorière adjointe Manon Boucher soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.Ressources humaines**

2022-12-317

#### **7.1 Changement du titre du directeur des travaux publics.**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de faire des suivis quotidiens et de superviser sur le service du fournisseur de la gestion des eaux, ainsi que sur leurs employés;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cayer est certifié dans la gestion des eaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cayer est présentement directeur de la gestion des eaux par intérim en plus d'être le directeur des travaux publics;

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

QU'Il soit accordé à monsieur Éric Cayer le nouveau titre et poste de directeur des travaux publics et directeur de la gestion des eaux, poste cadre permanent.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **7.2 Changement de titre de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement**

2022-12-318

CONSIDÉRANT QUE madame Priscilla Melançon est présentement coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement qui coordonne le service du département d'urbanisme, poste cadre permanent;

CONSIDÉRANT QUE madame Priscilla Melançon est présentement coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement en qui supervise et évalue le travail de l'inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE madame Priscilla Melançon est certifiée comme officier municipal en bâtiment et en environnement – OMBE, en décembre 2022 et qu'elle détient 8 ans d'expérience dans le domaine d'urbanisme.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

QU'Il soit accordé à madame Priscilla Melançon le nouveau à titre de directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, poste cadre permanent.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-319

### **7.3 Demande d'aide salariale du SCFP local 4986**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective a été dûment négociée et conclue par les deux parties en septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans cette convention la provision du taux d'indexation est majorée à 2.25% en 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une situation financière exceptionnelle au Canada et que le taux d'inflation est présentement à 6.9%;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide monétaire des employés syndiqués, SCFP local 4986;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide monétaire est seulement pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les employés ont refusé d'ouvrir cette convention collective pour y apporter cette correction parmi plusieurs autres.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER une prime imposable d'un montant de 1500.00\$ pour les employés à temps plein et une prime imposable d'un montant de 750.00\$ pour les employés à temps partiel;

QUE cette prime sera payée en décembre 2023.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présent résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-320

### **7.4 Fermeture de la bibliothèque pour la période des fêtes**

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville sera fermé pendant la période des fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des services ne seront pas offerts aux Citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE l'un de ces services est le service de la bibliothèque.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'APPROUVER la fermeture de la bibliothèque municipale du 23 décembre 2022 au 3 janvier 2023 inclusivement.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8. Finances – trésorerie**

2022-12-321

#### **8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de novembre 2022.

Il est proposé par Dominique Primeau



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

### RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1070 à 1097 d'une somme de 55,963.01\$, les dépôts direct numéro 393 à 408 d'une somme de 29,451.69\$ et les chèques numéro 7179 à 7218 d'une somme de 145,069.46\$ du mois de novembre 2022 totalisant une somme de 230,484.16\$;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements;

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **8.2 État des comptes**

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

### **8.3 Rapport financier détaillé au 30 novembre 2022**

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 novembre 2022. Conformément au greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 30 septembre 2022.

### **9. Sécurité civile et sécurité incendie**

#### **9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie**

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de novembre 2022.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

### **10. Travaux publics**

#### **10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics**

Monsieur Eric Cayer, directeur des travaux publics, dépose son rapport du mois de novembre 2022.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

### **11. Urbanisme, aménagement et environnement**

#### **11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement**

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de novembre 2022.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

### **12. Communications, des développements et vie communautaire**

#### **12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire**

Monsieur Jean-François Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois de novembre 2022.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

#### **12.2 Appui pour la tenue d'un nouveau festival ART & BLUES en juin 2024**

CONSIDÉRANT QUE Montebello est un pôle touristique de plus en plus recherché, situé au centre de la région de l'Outaouais et à proximité de plusieurs grandes villes, soit Montréal, Laval, Mirabel, Saint-Jérôme, Gatineau, Mont-Tremblant et Ottawa.

CONSIDÉRANT QUE Montebello a accueilli dans le passé de grands événements, dont un Symposium de peinture, plusieurs concerts et les festivals de musique Rockfest et Musika, ainsi qu'un grand marché de Noël de style européen.

CONSIDÉRANT QUE ces événements ont tous attiré de nombreux visiteurs et ont joui d'un succès marqué.

CONSIDÉRANT QUE Montebello demeure un endroit très intéressant par son Histoire, son architecture patrimoniale et son positionnement géographique.

CONSIDÉRANT QUE Montebello bénéficierait à plusieurs égards d'un nouveau festival qui mettrait en valeur l'intérêt pour l'art et la musique.

CONSIDÉRANT QUE la Galerie NAK d'Ottawa a présenté un plan d'affaires intéressant et bien structuré, démontrant un professionnalisme et une expérience en organisation événementielle.

2022-12-322



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE ce festival porterait le nom d'ART & BLUES.

CONSIDÉRANT QUE le festival présentera plusieurs artistes peintres et sculpteurs venant de plusieurs pays qui offriront leurs œuvres au public, à divers endroits dans le village.

CONSIDÉRANT QUE la portion musicale du festival se déroulera sur une fin de semaine offrant divers spectacles de Blues avec des artistes de renommée internationale.

CONSIDÉRANT QUE la Galerie NAK offre une redevance à la municipalité de 5,000\$ la première année de l'événement, de 7,000\$ pour la deuxième année, de 10,000\$ pour la troisième année et une redevance à négocier pour les années subséquentes.

CONSIDÉRANT qu'un tel événement prend au moins une année de préparatifs et que le promoteur doit recevoir l'appui de la municipalité pour entreprendre ses démarches dès le début de l'année 2023, afin de tenir le festival en juin 2024.

Il est proposé par Benoit Millette

### RÉSOLU

D'APPUYER la Galerie NAK dans ses démarches afin d'obtenir toutes subventions disponibles, de rechercher des commandites de grandes marques, des fournisseurs d'équipement, des artistes d'art et de musique de grande renommée, dans le but d'organiser un festival d'art et musique sur le territoire de la municipalité de Montebello en juin 2024 ;

QUE des discussions et rencontres régulières continuent avec le promoteur afin de suivre le déroulement du dossier et s'assurer que la politique et les valeurs de la municipalité sont respectées ;

QU'UN plan de gestion de l'événement sera soumis à la municipalité pour approbation ;

QUE le plan de gestion devra inclure divers volets, entre autres ceux de sécurité publique, de gestion des nuisances, de circulation routière et de stationnement ;

QU'UNE lettre d'appui usuelle sera fournie par la municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-323

### 12.3 Programmation et soutien financier pour le comité des loisirs 2023

CONSIDÉRANT QU'UNE demande financière a été demandée par le Comité des loisirs de Montebello pour combler certaines dépenses pour leurs activités annuelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello travaille étroitement avec le comité des loisirs;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs est assuré par l'intermédiaire de la police d'assurance de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a déposé sa programmation d'activités et d'événements pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation inclut les activités et événements suivants;

Tournoi Gamer, le carnaval, tournoi de pêche sur la glace, le rallye de pâque, films intérieur et extérieur, la fête de la St-Jean-Baptiste, la fête du Canada, la fête de la famille et le disco roulante, la célébration de l'Halloween, la disco enfant- adulte et le bingo de Noël ;

Il est proposé par Dominique Primeau

### RÉSOLU

QUE le conseil accepte de verser la somme d'un montant total de 18,000\$ au Comité des loisirs de Montebello pour les activités 2023 réparties comme suit :

- Le Carnaval au montant de 6000\$
- Le rallye de Pâque d'un montant de 500\$
- La fête de la Saint-Jean-Baptiste d'un montant de 6 000 \$
- La fête du Canada d'un montant de 1500\$
- La fête de la famille d'un montant de 1000\$
- Le Bingo de Noël d'un montant de 3000\$

QUE le montant mentionné ci-haut sera versé au moment de chacune des activités ;

QUE le comité doit remettre à la municipalité un rapport détaillé des dépenses après chaque événement.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-324

### **12.4 Ajouter le Marché de Noël à la police d'assurance de la municipalité**

CONSIDÉRANT QU'UN regroupement de citoyens ont formé un comité du marché de Noël;

CONSIDÉRANT QUE ce comité n'est pas un OBNL;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est responsable de l'événement du marché de Noël annuel;

CONSIDÉRANT QUE le comité de Noël n'est pas assuré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille étroitement avec le comité du marché de Noël;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que cet événement soit assuré ;

Il est proposé par Pierre Bertrand



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

RÉSOLU

QUE le conseil ajoute le comité du marché de Noël sur la police d'assurance de la municipalité.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. Avis de motion et règlements**

2022-12-325

**13.1 Adoption du règlement numéro 905-01-2022 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service de l'urbanisme.**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 905-01-2022 concernant la tarification relative aux permis et certificat du service de l'urbanisme comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

2022-12-326

**13.2 Adoption du règlement numéro PC-17-03 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro PC-17-03 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro PC-17-01 comme s'il était ici au long reproduit.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

2022-12-327

### **13.3 Adoption du règlement d'emprunt numéro 921-2022 relatif à l'aménagement de la marina remplaçant le règlement d'emprunt numéro 921-2018**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement d'emprunt numéro 921-2022 relatif à l'aménagement de la marina remplaçant le règlement d'emprunt numéro 921-2018

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**

2022-12-328

### **13.4 Adoption du règlement numéro 934-2022 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables remplaçant le règlement numéro 934-2019**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 934-2022 relatif à la collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables remplaçant le règlement numéro 934-2019

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2022-12-329

### 14. Affaires diverses

#### 14.1 Tenue d'un tournoi de hockey mineur sur la patinoire de la municipalité de Montebello le 19 février 2023.

CONSIDÉRANT QUE l'Association de hockey mineur de la Petite-Nation a soumis une demande à la municipalité afin de tenir un tournoi de hockey mineur à la patinoire municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi s'adresse à des joueurs de 8 à 12 ans, dont cinq équipes de la Petite-Nations affronteront des équipes de l'extérieur, durant une journée, soit le 19 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire depuis longtemps réanimer l'intérêt pour les sports et redorer le blason de sa patinoire municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le dimanche 19 février s'inscrit dans la fin de semaine du Carnaval de Montebello 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une telle activité est très compatible avec l'esprit du Carnaval et attirera de nombreuses familles avec leurs jeunes hockeyeurs.

CONSIDÉRANT QUE l'Association demande une gratuité pour l'usage de la patinoire, mais concède au comité des Loisirs de Montebello, la tenue et les profits du Bar ;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi de jeunes est une première à Montebello et que la municipalité désire bâtir sa bonne réputation pour ce genre d'activités à l'avenir ;

Il est proposé par Benoit Millette

Il est résolu

D'ACCEUILLIR la demande de l'Association de hockey mineur de la Petite-Nation.

DE permettre à l'AHMPN de tenir un tournoi de hockey mineur pour des jeunes de 8 à 12 ans, le 19 février 2023, dans le cadre du Carnaval de Montebello.

QUE L'AHMPN devra collaborer avec les employés désignés de la municipalité pour l'organisation du tournoi et elle devra fournir toute information utile sur demande.

QUE l'usage de la patinoire soit sans frais pour cette seule journée du 19 février 2023, sous condition et tel que convenu, le comité des Loisirs de Montebello y installera un bar à un endroit approprié et conservera tous les profits au bénéfice d'activités communautaires approuvées par le Conseil.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**



**Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Montebello**

**15. Période de questions des citoyens**

Il a été question du déneigement, des dommages de la prime du syndicat

**16. Période de questions et communications des membres du Conseil**

Il a été question de la date de la première séance d'info citoyen

**17. Levée de la séance à 20 h 50.**

Il est proposé par Jésabelle Dicaire

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 20 février 2023

Nicole Laflamme  
Mairesse

Mario B. Briggs  
Directeur général agréé et  
Greffier-trésorier